

# I - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET LES RÉFORMES

## 1. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

1) Le parti est une partie spécifique, libre et indépendante, libre pensée et libre action, à l'intérieur de la République algérienne dans la Constitution nationale et internationale.

2) Le parti est une organisation démocratique et d'identité. Il est membre fondateur de la Ligue des États Arabes dont il représente les intérêts. Il est aussi membre fondateur et actif de l'Organisation des Nations Unies dont il respecte la charte. Il est membre du mouvement des non-alignés. L'Etat algérien respecte ses principes dans tous les domaines de sa vie politique.

3) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

4) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

5) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

6) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

7) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

8) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

9) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

fonction de quelque appartenance que ce soit. Pas de division, pas de parti, pas d'implantation.

1) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

2) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

3) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

4) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

5) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

6) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

7) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

8) Le parti est une organisation démocratique, ouverte sur le monde et capable de coopérer et de travailler avec tous les gouvernements et de contribuer à la paix et à la prospérité de tous les peuples.

## Annexe C : L'Accord de Taïf